## GIC AGENDA 21 B.P. 2289 Yaoundé

## **Organic Standard**

Voici les règles internes biologiques du GIC AGENDA 21. Elle est à la disposition des producteurs comme référence en agriculture biologique.

Tout paysan qui accepte d'être membre du groupe des producteur de Café Biologiques et autres produits biologiques du GIC AGENDA 21, accepte ainsi d'être inspecté par les contrôleurs Internes et Externe, et en cours de certification par ou tout autres organismes de certification selon l'application de la Norme de production agricole biologique de , de l'Union Européenne (CE-834/2007 et CE-889/2008), des Etats-Unis d'Amérique (USDA-NOP) et de la Convention entre le GIC AGENDA 21 et producteurs biologiques qui exige que chaque planteur qui accepte d'adhérer au GIC (Groupe d'Initiative Commune) AGENDA 21 doit utiliser au moins 40% de ses terres mise en valeurs pour la production des produits agricoles consommable localement afin de garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire nationale.

## Autres obligations:

- 2. Je m'engage à suivre les conseils de l'équipe du projet. Les conseils sont établis par le système de contrôle interne (SCI) et sont basées sur les principes de l'agriculture bio.
- 3. Je promets et je me porte garant que les membres de ma famille sont conscients du règlement bio et qu'ils le respecteront en suivant le contenu de ce contrat.
- **4**. Je n'utiliserai ni pesticides, ni herbicides ni intrants chimiques de synthèse sur aucune de mes cultures de café, cultures intercalée et autres produits dans ma ferme où je pratique de l'agriculture biologique et d'élevage biologique.
- **5**. J'éviterai à tout prix l'usage de tout intrant chimique sur les parcelles avoisinant mes plantations de café, cultures intercalées et autres produits biologiques s'y trouvant.
- **6**. Au lieu d'effectuer des traitements en pulvérisant mon bétail avec des traitements chimiques, je laverai mon bétail avec des produits biologique approuvé par le GIC AGENDA 21 en exemple de EM5 et EM Elevage. Je nourirai et traiterai mon bétail rein qu'avec des produits recommandés par des techniciens-conseil du GIC AGENDA 21.
- 7. Je ferai tout mon possible pour me tenir aux principes de l'agriculture bio:
- Utiliser des semence & plantes recommandés ou non traitées pour mes plantations et approuvé par le GIC AGENDA 21.
- Maintenir et améliorer la fertilité du sol par des apports de paillage (mulch), de matières organiques, de compost, de fumier, d'engrais vert et/ou déchets de cultures.
- Ne jamais utilisés dans mes champs les excréments (fuyantes) des porcs, poulets et autres bétail provenant des fermes d'élevage non biologique où provenant des fermes d'élevage intensive et ainsi que ceux dont nous ne connaissons pas les origines.
- Prévenir l'érosion du sol en gardant le sol couvert, construire des talus de protection lorsqu'il s'avère nécessaire. Reboiser mes champs toutes mes champs
- Eviter toute dégradation de l'environnement: ne pas couper des arbres sans nécessité, ne pas brûler les déchets de cultures ou tout autre matière organique; ne pas jeter des objets ou matériaux toxiques (batteries...) ou brûler du plastique dans l'environnement.
- **8**. Je m'engage à suivre le programme de formation en agriculture bio organisé par le Gic AGENDA 21.
- **9**. Si je remarque une non-conformité chez un membre du groupement, je le rapporterai à l'inspecteur interne ou à tout autre personne responsable du GIC AGENDA 21

- **10**. Je comprends que toute non-conformité aux exigences des principes biologiques, même par un seul producteur, entraînera l'exclusion de toute la production du groupe. Voir document SCI « Pénalités ».
- 11. Je permettrai des inspections par des personnes agréées par le GIC AGENDA 21 et/ou par l'Agence de Certification. Je leur permettrai l'accès sans limites à toutes mes installations et documentations (Agricole, Comptable, Technique et Administrative).
- 12. Je promets de lire toute la documentation sur le règlement biologique :
- Document SCI disponible au bureau central du GIC AGENDA 21
- Document sur la Formation en agriculture et Elevage biologique disponible au bureau central du GIC AGENDA 21.